

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S

C O M M U N E D E C O R N E I L L A - D E L - V E R C O L

Arrêté portant permis de stationnement : sondage sol
N° T59/2023

Le Maire de la commune de CORNEILLA DEL VERCOL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de la SARL HALICOREST, qui souhaite faire effectuer un sondage sol par la société B2M ETASOL, en occupant temporairement le domaine public, au niveau du 31, Avenue Pierre Jonquères d'Oriola ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le mardi 4 juillet 2023 de 07h00 à 18h00, la société B2M ETASOL est autorisée à procéder au sondage de sol au niveau du 31, Avenue Pierre Jonquères d'Oriola.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Stationnement : réservation d'une place de stationnement pour le camion devant intervenir pour le sondage


Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : La Société B2M ETASOL occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le maire de la commune de Corneilla-del-Vercol, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Elne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à la Société B2M ETASOL.

CORNEILLA DEL VERCOL, le 27/06/2023

Le Maire,

Christophe MANA
